



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
MAPA/PT/PGR/14-23

1 - DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE SAINTE-ANNE
Hôtel de Ville - Place Schœlcher
97180 Sainte-Anne
Tél. 0590 85 59 94 / Fax : 0590 85 48 94
Email : commande.publique@ville-sainteanne.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Le Maire, Monsieur Francs BAPTISTE

2 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur des prestations de vérification et de maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments et des véhicules communaux.

3 – PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R.2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique.

4 – CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

4-1 Technique d'achat

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec montant maximum.

4-2 Décomposition

Les prestations sont réparties en 2 lots traités par accords-cadres séparés désignés ci-après.

- Lot 1 - Vérification, maintenance préventive et corrective des extincteurs, création de plans d'évacuation
- Lot n° 2 - Vérification, maintenance préventive et corrective des alarmes incendie et des déclencheurs manuels

4-3 Prix et règlement du marché

Les prestations sont réglées par prix unitaire et forfaitaire, selon les stipulations du bordereau des prix unitaires.

4-4 Durée et délai d'exécution du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois par tacite reconduction. Les délais d'exécution seront proposés par le Titulaire dans son offre et rappelés dans chaque bon de commande.

5 - RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est publié sur le profil acheteur de la ville.
Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.achatpublic.com

6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La liste des documents à produire est mentionnée à l'article 5 du règlement de consultation.

Les conditions d'envoi ou de remise des plis sont précisées à l'article 7 du règlement de consultation.

7 - ADRESSE OÙ LES OFFRES DOIVENT ETRE REMISES

La procédure est entièrement dématérialisée. Les plis électroniques devront être déposés sur le profil acheteur de la ville : www.achatpublic.com

8 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres devront parvenir à la Mairie de Sainte-Anne au plus tard avant le :
Mercredi 22 novembre 2023 à 12 heures (heure Guadeloupe).

9 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères précisés dans le règlement de consultation.

10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent poser des questions écrites sur les documents du cahier des charges via la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com.

11 - RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Guadeloupe
6 rue Victor Hugues
97 100 BASSE-TERRE
Téléphone : 05.90.81.45.38
Télécopie : 05.90.81.96.70
Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

12 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

Le mardi 31 octobre 2023.